

N°23/5.11

**POLITIQUE DE L'HÉBERGEMENT D'URGENCE ET LE LOGEMENT DE TRANSITION – RÉPONSE À LA
MOTION JEAN-BERNARD THÜLER "UN TOIT POUR TOUS, TOUS POUR UN TOIT"**

Direction Jeunesse, sécurité sociale et espaces publics

Préavis présenté au Conseil communal en séance du 4 mai 2011.

**Première séance de commission : jeudi 12 mai 2011, à 18 h 30, salle de conférence,
4^e étage, rue Couvaloup 10.**

TABLE DES MATIERES

1	PRÉAMBULE	3
2	BILAN DE L'ACCUEIL D'ENTRÉE DE SECOURS	3
3	ELÉMENTS GÉNÉRAUX.....	4
	3.1 Démarche.....	4
	3.2 Constat.....	4
	3.3 Etats des lieux à Morges	5
4	PROPOSITIONS	5
	4.1 Concept logement.....	5
	4.2 Hébergement d'urgence	5
	4.3 Logement de transition	6
	4.4 Pension sociale, projet à venir	6
5	RÉSUMÉ DES ASPECTS FINANCIERS	7
6	CONCLUSION	7

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

1 PRÉAMBULE

Art. 12 de la Constitution fédérale : "Quiconque est dans une situation de détresse et n'est pas en mesure de subvenir à son entretien a le droit d'être aidé et assisté et de recevoir les moyens indispensables pour mener une existence conforme à la dignité humaine".

Art. 33 de la Constitution vaudoise minimum vital et logement d'urgence : "Toute personne dans le besoin a droit à un logement d'urgence approprié et aux moyens indispensables pour mener une existence conforme à la dignité humaine".

Conscient de ces droits fondamentaux inscrits dans nos constitutions, lors de la séance du 23 août 2010, le Conseil communal a accepté de prendre en considération la motion Jean-Bernard Thüler "Un toit pour tous, tous pour un toit".

Le 29 novembre 2010, la Municipalité a décidé de soutenir pour l'hiver 2010-2011 une structure d'hébergement d'urgence gérée par Entrée de Secours sur son site. Pour rappel, cette décision avait été motivée par les faits suivants :

- La Municipalité avait appris récemment que quelques personnes sans domicile fixe se retrouvaient à dormir dans divers endroits de la ville (rue, parking).
- Les endroits pouvant les accueillir avaient progressivement fermé leurs portes (Armée du Salut, Maison de Peyrollaz).
- L'hiver s'annonçait difficile.
- Les projets en cours d'élaboration ne pourraient voir le jour avant le printemps 2011.

Le Conseil communal, dans sa séance de décembre 2010, avait été informé de cette solution et de son mode de financement.

En parallèle, la Direction Jeunesse, sécurité sociale a pris contact avec différents partenaires sociaux afin de faire un état de situation et de dégager des pistes de travail.

Le présent rapport-préavis dresse un bilan de la situation et propose différentes mesures en vue de répondre à la motion "Un toit pour tous, tous pour un toit" et d'améliorer un tant soit peu la situation des personnes les plus précarisées de notre ville.

2 BILAN DE L'ACCUEIL D'ENTRÉE DE SECOURS

Entrée de Secours a donc proposé un accueil d'urgence dans des Portakabins qui offraient la possibilité d'accueillir 5 personnes à la fois. L'hébergement intervenait de 21h à 8h30 et coûtait CHF 5.00 à la personne hébergée. En outre, les personnes accueillies avaient la possibilité de souper, déjeuner, prendre une douche et faire la lessive le cas échéant.

En tout, 9 personnes, toutes de sexe masculin, ont fréquenté la structure durant ces trois mois, pour un total de 78 nuitées dont 33 nuits avec 1 usager, 38 avec 2 usagers, 6 avec 3 et 1 avec 4. Les séjours ont été d'une nuit à 68 nuits. La moyenne d'âge était de 42 ans, compris entre 32 et 67 ans.

Les personnes qui ont fréquenté l'accueil ont été orientées 4 fois par la police, une fois par une assistante sociale. 4 personnes connaissaient Entrée de Secours et ont entendu parler de l'hébergement par la presse ou d'autres canaux.

Nous pouvons séparer les séjours entre les séjours de courtes durées (2 personnes), ceux de transition entre deux autres solutions précaires et deux séjours de longue durée (maximum 68 jours). A ce jour, ces personnes sont toujours dans des situations relativement précaires. Il est à relever que 3 personnes sont financièrement indépendantes.

3 ELÉMENTS GENERAUX

3.1 Démarche

Afin de poser un constat et d'élaborer des pistes de travail, la Direction Jeunesse, sécurité sociale a rencontré les partenaires suivants :

- Entrée de Secours;
- Le Relais;
- Caritas, qui gère deux structures d'hébergement d'urgence sur le Canton, La Lucarne à Yverdon-les-Bains et le Hublot à Vevey;
- L'Armée du Salut.

Ces associations ont été rencontrées isolément et une fois toutes ensemble afin de mettre en commun les constats et approches des uns et des autres dans le but d'élaborer progressivement un dispositif d'accueil cohérent, répondant aux besoins de la Ville et favorisant un accueil digne des personnes en situation de précarité. L'idée est aussi d'augmenter les synergies déjà existantes entre ces divers organismes.

3.2 Constat

L'installation durable de la crise du logement sur l'ensemble du Canton de Vaud a pour conséquence de péjorer la situation des personnes confrontées à la précarité ; il devient effectivement très difficile pour quelqu'un qui a perdu un logement d'en retrouver un.

Les causes qui amènent une personne, voire une famille, à perdre un logement sont fort diverses et les mesures à prendre pour diminuer ces situations le sont tout autant. Il y a des mesures qui favorisent le maintien dans le logement comme le soutien au désendettement, les aides individuelles au logement ou encore l'augmentation du parc immobilier accessible au plus grand nombre.

La Municipalité a déjà réalisé un certain nombre de projets allant dans ce sens et elle entame des réflexions afin de mettre en œuvre rapidement d'autres mesures, car la perte d'un logement peut très vite entraîner la dégradation d'une situation déjà précaire. Il est reconnu que plus une personne reste longtemps dans la rue, plus sa réinsertion sociale sera difficile. D'après les travailleurs sociaux en contact avec cette population, "le longtemps" se compte en mois.

Le rapport-préavis proposé aujourd'hui s'attache à la problématique des personnes qui sont sans logement, plus ou moins socialement et professionnellement intégrées. Il s'agit souvent de personnes en situation de grande précarité. En terme de logement, nous allons donc aborder ici ce que l'on nomme le logement très précaire et le logement de transition.

Actuellement, lorsque quelqu'un perd son logement, s'il est au bénéfice du revenu d'insertion, une fois les autres possibilités de logement écartées (autre appartement, camping, amis, sleep-in), les services sociaux payent l'hôtel (pour autant que la personne se trouve une chambre). Normalement, le montant alloué pour cet hébergement est de CHF 80.00 la nuit pour une personne, mais au vu du peu de chambres disponibles à ce prix-là, des dérogations sont souvent accordées. Ces montants sont payés par la commune via la facture sociale.

Si la personne concernée n'est pas au bénéfice de l'aide sociale, elle se débrouille comme elle peut. Ces situations sont en augmentation et amènent un nombre grandissant de personnes à une désinsertion sociale progressive pour cause de perte de logement.

Pour la population locale qui fréquente des lieux tels que la Lucarne à Yverdon-les-Bains, l'hébergement d'urgence se doit d'être une solution à court terme qui débouche rapidement sur du logement transitoire car souvent ces personnes ont besoin d'un appui social plus grand que celui offert par les Centres sociaux régionaux (CSR) pour reprendre pied.

Cet appui social se doit d'être adapté aux usagers et à leurs difficultés. Parmi eux, il y a des personnes à même d'avoir un emploi ou de suivre une formation et qui peuvent vivre dans un appartement. Mais il y en a d'autres pour qui les projets doivent être plus modestes (par exemple, se faire un repas tous les jours) avant d'envisager une éventuelle reprise d'activité professionnelle. Dans ce cas, une approche plus communautaire, style pension sociale, semble plus appropriée.

3.3 *Etats des lieux à Morges*

La motion Jean-Bernard Thüler demande d'établir un inventaire des solutions d'hébergements d'urgence sur la commune. A l'heure actuelle et depuis la fermeture de la structure temporaire d'Entrée de Secours, les seules possibilités d'accueil d'urgence sont l'hôtel, payé par le Centre social régional (CSR), le camping, les amis, l'exil nocturne dans une ville disposant d'accueil d'urgence et autres solutions "de bric et de broc".

Il n'y a pas non plus de logements de transition.

4 PROPOSITIONS

4.1 *Concept logement*

La Municipalité propose le concept logement suivant :

HEBERGEMENT TRES PRECAIRE		APPRENTISSAGE AU LOGEMENT		LOGEMENT DURABLE
Hôtels, squat, logement temporaire (amis, cam- ping)	Hébergement d'urgence	Pension sociale	Logement de transition, durée 6 mois, renou- velable 1 fois	Logements subventionnés Logements conventionnés Logements des régions proches du projet Logement marché libre Aide individuelle au logement
Existe	2011	2013	2011	Existe, à développer

Le but est de favoriser, voire de maintenir l'intégration sociale et professionnelle par le logement.

4.2 *Hébergement d'urgence*

Comme nous l'avons vu précédemment dans le bilan de la structure d'Entrée de Secours, la moyenne de fréquentation est de deux personnes par nuit. La Ville ne dispose pas de locaux actuellement qui pourraient servir de lieux d'accueil d'urgence.

Nous nous sommes donc approchés de l'Armée du Salut qui est actuellement en train de reconstruire ses locaux à la rue Centrale 23. La construction prévoit un appartement comprenant deux chambres et des lieux communs (WC/douche, petite cuisine). Cet appartement pourrait soit servir à des chambres d'étudiants soit à de l'accueil d'urgence. L'Armée du Salut a accepté d'utiliser cet espace pour faire de l'accueil d'urgence.

Un contrat liera la Ville de Morges à l'Armée du Salut. Il est conçu comme un contrat de sous-location qui comprend des prestations d'accueil en plus.

Comme précisé, les locaux nommés appartement d'urgence pour hébergement à court terme, comprennent deux chambres simplement meublées pouvant accueillir chacune une personne, avec jouissance des lieux communs. En cas de besoin, les locaux pourraient aussi accueillir des familles.

Les prestations sont : un numéro d'appel et une permanence, l'accueil, le petit-déjeuner, la conciergerie et le nettoyage ainsi que la literie, le linge de bain et la mise à disposition de produit de douche.

L'Armée du Salut a élaboré une procédure d'accueil et pourra faire le rôle de relais entre la personne accueillie et les services sociaux ou autres partenaires sociaux. La nuit coûtera CHF 5.00 à la personne hébergée.

Le coût de cette prestation pour la Ville de Morges est de CHF 18'000.00 par année. La structure peut ouvrir dès la fin de la construction. Une fois le projet accepté, la Direction Jeunesse, sécurité sociale prendra contact avec le Canton afin de voir si celui-ci peut participer.

4.3 Logement de transition

Ce type de structure a été initié par Le Relais et le Canton qui subventionne à peu près les 2/3 de la part à charge des collectivités. A la base, il était destiné principalement aux jeunes bénéficiaires du programme de Formation des jeunes adultes en difficulté (FORJAD). Mais après discussion, le Canton a élargi l'offre aux personnes souhaitant entrer dans un processus de réinsertion professionnelle. Les publics cibles sont donc des jeunes adultes en formation (bénéficiaires du programme FORJAD) ou des jeunes inscrits dans une démarche d'acquisition de formation qualifiante ou encore de jeunes adultes (femmes avec enfants) en situation de précarité exprimant un projet d'insertion professionnelle et résidant à Morges.

Ce programme a été mis en place car, dans le cadre du programme de formation FORJAD, il a été constaté qu'une des causes d'échec de la formation provient des problèmes de logement. Sachant à quel point le manque de formation reconnue favorise la précarité, nous voyons là tout l'intérêt de la démarche à long terme.

Il est à noter que les personnes bénéficiant de ces appartements participent aussi financièrement au projet. La mise à disposition du logement, en plus de la démarche d'intégration professionnelle, s'accompagne d'un processus d'apprentissage concernant les domaines liés à la gestion de l'habitat (ménage, repas, administration, comportement envers les voisins).

Les objectifs visent finalement à permettre aux personnes bénéficiaires du projet de prendre leur vie sociale, financière et professionnelle en main de manière durable.

Le projet complet et le budget sont annexés au rapport-préavis. Dans le projet du Relais, il est précisé que la Ville de Morges met à disposition des appartements. Comme nous n'avons pas d'appartement à disposition, il a été convenu que notre contribution se résumerait à soutenir Le Relais, le cas échéant, dans ses recherches d'appartements. Cependant, ce dernier dispose de quelques appartements à Morges qui pourraient être utilisés pour ce projet.

Le projet de logement de transition se déploiera aussi à Nyon et Yverdon-les-Bains. Concernant ces deux villes et Morges, le Canton a déjà réservé les budgets pour 2011 et souhaite une mise en place rapide du projet.

L'année étant déjà bien avancée, le coût pour la Ville en 2011 s'élève à CHF 18'896.00 pour 3 appartements. Il est prévu d'amener le projet à 5 appartements dès 2012, pour un coût de CHF 55'784.00.

4.4 Pension sociale, projet à venir

Il s'agit ici de "l'étape" entre l'hébergement d'urgence et le logement de transition. Cette "pension sociale" s'adresserait à des personnes qui n'arrivent pas en l'état à s'inscrire dans une formation ou un projet professionnel.

La structure serait de type communautaire avec un encadrement social, mais plus léger que ce que l'on peut trouver dans un foyer. De plus, les foyers pour adultes sont en général des structures qui accueillent des personnes en cure de désintoxication. Ici, ce ne serait pas le cas.

Pour être hébergé, l'usager doit avoir un projet même petit et simple, et en contrepartie il dispose d'une chambre pour un prix modique dans laquelle il peut rester et poser ses affaires pendant un certain temps.

Ce projet en est encore à l'état d'ébauche. Il pourrait se réaliser dans les deux ans avec l'Association Caritas. Il impliquerait aussi une collaboration avec le Canton et la nécessité de trouver des locaux adéquats.

5 RÉSUMÉ DES ASPECTS FINANCIERS

Pour l'année 2011, pour autant que les locaux de l'Armée du Salut soient opérationnels et que Le Relais puisse travailler sur 3 appartements comme prévu, les coûts sont les suivants :

Hébergement d'urgence (novembre-décembre)	CHF	3'000.00
Appartements de transition	<u>CHF</u>	<u>18'896.00</u>
TOTAL :	CHF	21'896.00

Dès l'année 2012, les coûts seront les suivants :

Hébergement d'urgence	CHF	18'000.00
Appartements de transition	<u>CHF</u>	<u>55'784.00</u>
TOTAL :	CHF	73'784.00

D'un strict point de vue financier, ce qui apparaît ici, c'est la somme à la charge de la collectivité de ces mesures sociales. Cependant, il nous apparaît important de rappeler que la précarité a de toute façon un coût financier conséquent pour la collectivité, mais aussi du point de vue humain. Simplement, lorsque nous ne sommes pas acteurs en tant que ville, nous payons par d'autres biais comme la facture sociale, sans pour autant maîtriser et choisir la politique sociale que nous souhaitons mettre en place.

6 CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le rapport-préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte du rapport-préavis sur la politique en matière d'hébergement d'urgence et le logement de transition,
2. de porter aux comptes 2011 le montant de CHF 3'000.00 à verser à l'Armée du Salut pour la mise à disposition de ses locaux à la Rue Centrale 23 à Morges et de porter ce montant à CHF 18'000.00 dès le 1^{er} janvier 2012,

3. de porter aux comptes 2011 le montant de CHF 18'996.00 à titre de subvention au Relais pour son projet logement de transition et de porter ce montant à CHF 55'784.00, dès le 1^{er} janvier 2012,
4. de dire qu'il est ainsi répondu à la motion Jean-Bernard Thüler "Un toit pour tous, tous pour un toit".

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 11 avril 2011.

la syndique

le secrétaire

Nuria Gorrite

Giancarlo Stella

Annexes : projet du Relais et budget.

FONDATION LE RELAIS

**Logement de transition pour bénéficiaires du programme Forjad
et pour un public précarisé dans le cadre
de la Ville de Morges**

Nature de la mesure ***Projet d'appartements de transition pour bénéficiaires du programme de formation FORJAD et pour un public précarisé.***

Adresse Fondation Le Relais, Grand-Rue 82, Case Postale 64, 1110 Morges 1

Description	<p>Dans le cadre de ce projet, la Ville de Morges met à disposition à Morges, dans un premier temps, trois appartements. Ces trois premiers appartements (deux pièces et 1 studio) seront destinés à des adultes en situation de précarité (prioritairement femme avec enfant(s)) et souhaitant entrer dans un processus de réinsertion socioprofessionnelle. En fonction des résultats de la phase pilote, le nombre d'appartements de transition pourrait passer à cinq. Les deux autres appartements (studios) seront destinés à de jeunes adultes en formation (par exemple FORJAD). Cette offre de logements compléterait l'éventuelle offre d'hébergements d'urgence. Des liens étroits seront tissés entre le CSR, une éventuelle structure d'hébergement d'urgence et l'équipe du SPI pour la gestion de cette nouvelle offre. L'objectif ultime est de permettre aux personnes de trouver par la suite un logement fixe à leur nom.</p> <p>La mise à disposition de ce type de logements est assortie d'un accompagnement socioéducatif intensif conduit par des travailleurs sociaux formés et au bénéfice d'une large expérience dans l'accompagnement des populations en grande difficulté et dans l'application des différents régimes sociaux. Ce projet est rattaché au Suivi Post Institutionnel (SPI), basé à Morges. Ceci pour des raisons d'économie d'échelle et de synergie avec les activités d'insertion de la Fondation Le Relais.</p> <p>Il s'agit donc d'une mise à disposition de logements comportant un processus d'apprentissage dans les domaines liés à la gestion de l'habitat, à l'intégration socioprofessionnelle et à la gestion financière et administrative. Un accent particulier sera mis sur le suivi de la formation des jeunes adultes. En lien avec la mission centrale de la Fondation, nous pensons confier l'entretien qui pourrait survenir dans les appartements aux Entreprises d'insertion de la Fondation -peinture, menuiserie, électricité, voire nettoyage-, et finalement réaliser la gestion administrative des appartements directement au siège de la Fondation en impliquant une apprentie de commerce (Forjad).</p>
Objectifs principaux	<p>Faciliter l'accès et le maintien au logement à des personnes en formation et/ou à des personnes précarisées sur le plan de l'accès au logement.</p> <p>Faire l'acquisition de compétences en matière d'habitat (autonomie dans les tâches ménagères et dans l'organisation du quotidien, notamment autour de l'alimentation, l'hygiène, l'utilisation adéquate des espaces communs, respect du voisinage et de ses colocataires, gestion des aspects administratifs, etc.).</p> <p>Optimiser les chances de réussite d'une formation et prévenir les situations d'échec par un encadrement socio-éducatif adapté et par de bonnes conditions de logement.</p>

	<p>Organiser sa vie de manière harmonieuse. Solidifier et favoriser les relations interpersonnelles et éviter le cloisonnement social.</p> <p>Viser le développement du réseau social de la personne en favorisant une meilleure gestion du temps libre, en facilitant l'accès à des activités sportives et culturelles et à la vie associative.</p>
Moyens et méthodes de travail	<p>Gestion de trois appartements situés à Morges et, selon évaluation, extension du projet à cinq appartements.</p> <p>Bilan d'entrée avec le réseau existant (famille, assistant social, responsable d'établissement et/ou maître d'apprentissage, TEM, etc...) et définition des rôles et responsabilités.</p> <p>Etablissement des objectifs individualisés et signature d'un contrat de mise à disposition d'une chambre ou d'un appartement comportant les devoirs des locataires (règlement de sous-location, participation, financement, attitude et comportement, hébergement d'autres personnes, animaux,...).</p> <p>Entretiens et suivis hebdomadaires portant sur le savoir habiter, la gestion des procédures administratives courantes et du budget, et autres.</p> <p>Réunions de groupe « habitat » (tous les habitants) et repas en commun.</p> <p>Collaboration étroite avec les familles, le réseau de la personne et le voisinage.</p> <p>Le mode de collaboration avec le CSR est encore à déterminer : recherche d'appartements, établissement des baux, paiement des loyers et autres.</p>
Public cible	<p>Jeunes adultes en formation (bénéficiaires du programme Forjad) ou jeunes inscrits dans une démarche d'acquisition d'une formation qualifiante.</p> <p>Adultes en situation de précarité : femmes avec enfant(s) et/ou personnes en difficulté d'insertion socioprofessionnelle.</p>
Conditions préalables	<p>Etre résident de la Ville de Morges.</p> <p>Etre en formation ou inscrit pour une formation ou un apprentissage et rencontrer une difficulté de logement.</p> <p>Rencontrer des difficultés d'accès au logement et exprimer un projet d'insertion socioprofessionnelle.</p> <p>Etre partie prenante de la prise en charge éducative et signataire du contrat de collaboration et d'un contrat de mise à disposition (sous-location) de la Fondation Le Relais (cf. moyens et méthodes de travail).</p> <p>Avoir une assurance responsabilité civile (RC).</p>
Lieu	Commune de Morges
Durée standard	Temps de la formation ou à convenir pour les Forjad (en cas d'abandon définitif de la formation, le bénéficiaire ne peut rester dans l'appartement. Il s'engage à trouver une solution à court terme) et période à définir pour le public davantage précarisé en fonction de la possibilité de disposer d'un parc de logements fixes (selon notre expérience, un terme de 9 à 12 mois paraît réaliste).

Taux d'occupation des logements	Le taux d'occupation des appartements visé est de 90 %.
Coût	Voir budget annexé.
Capacité d'accueil simultanée	5 personnes au départ du projet et 9 personnes selon le nombre et la taille des logements mis à disposition et l'évaluation de la phase pilote.
Encadrement	<p>Les jeunes adultes en formation signent un contrat de collaboration qui fixe les termes de la vie en communauté, du suivi socio-éducatif et d'un plan d'étude individualisé. Cette démarche est également développée auprès de la population en situation précaire ; les objectifs sont alors adaptés à chaque situation. L'apprentissage au logement est un but commun à tous les bénéficiaires.</p> <p>Deux travailleurs sociaux (pour un total de 0.45 EPT la première année et 0.75 EPT dès la deuxième année) interviennent à domicile et reçoivent les locataires/apprentis à leur bureau.</p> <p>Ils encadrent les jeunes en formation et les personnes en situation de précarité de manière individualisée mais interviennent également sur la dynamique de groupe et la vie communautaire.</p> <p>1 rendez-vous hebdomadaire individuel a lieu au domicile (problématique personnelle, gestion financière et administrative).</p> <p>2 réunions mensuelles communautaires.</p> <p>D'autres rendez-vous sont fixés, soit sur demande des travailleurs sociaux, soit afin de répondre aux impondérables.</p> <p>Une présence éducative informelle est déterminée en fonction des besoins des personnes suivies (présence au lever, repas du soir, loisirs).</p> <p>Des activités sportives et culturelles sont planifiées, individuellement et/ou en groupe.</p>
Ventilation des ressources et volume d'activités	<p>L'activité se répartit en trois principaux axes, soit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Acquisition de logements (démarches auprès des régies). Selon notre expérience, il faut compter 10 à 20 heures de travail pour obtenir un appartement et avec le soutien des services communaux concernés et/ou des régies immobilières proches du projet. 2) Orientation, placement et suivi en appartement constituent l'axe principal d'intervention. Toujours selon notre expérience et selon le type de suivi intensif mis en place (3 degrés de prise en charge), il faut tenir compte qu'un travailleur social à 100% est à même de suivre entre 12 et 16 dossiers selon la sévérité des problématiques socioprofessionnelles. Dès lors, dans le projet, nous comptons 0.45 EPT pour 5 personnes la 1^{ère} année et 0.75 EPT la 2^{ème} année pour le suivi de 9 personnes simultanément. 3) Selon l'évaluation et l'atteinte des objectifs, la fin de prise en charge sera axée vers la transition pour un logement fixe, voire un glissement de bail (recherche de nouveaux logements, constitution de garantie de loyer voire recherche de garant pour la signature de bail, ...). Selon notre expérience et

	l'état actuel du marché du logement, 20 à 30 heures par personne seront nécessaires.
Evaluation	Rapport d'activités
Personne responsable	M. Jean-Claude Pittet
N° de téléphone	021 804 88 11
N° de fax	021 801 86 02
E-mail	info@relais.ch ou jcpittet@relais.ch
Site WEB	www.relais.ch

Projet Logement Ville de Morges

Cpte	Libellé	Budget 2011	Budget 2012	Commentaires
	Charges fixes			
31 001	Sal. éducateurs	41'535	69'225	0.45 EPT en 2011 et 0.75 EPT en 2012
33 000	Sal. direction/administration/comptabilité	6'000	7'500	Forfait
	Salaires	47'535	76'725	
37 000	AVS	2'496	4'028	5.250%
37 002	AC	475	767	1.000%
37 003	ALFA	856	1'381	1.800%
37 004	Alloc. familiales suppl.			
37 006	AVOP	5'324	8'593	11.200%
37 008	APGM	974	1'573	2.050%
37 009	Ass. acc. base LAA	563	909	1.185%
37 010	Ass. acc. compl.	47	76	0.099%
37 011	Contribution des travailleurs	-105	-169	-0.220%
37 019	Charges soc. diverses	-48	-77	-0.100%
37	Charges sociales	10'583	17'082	
	<i>% charges soc./salaires</i>	<i>22.26</i>	<i>22.26</i>	
38 000	Frais adm. du personnel	1'000	1'000	
38 010	Formation, perfectionnement	500	500	
38 090	Autres frais du personnel	6'000	6'000	
38 091				
38	Autres charges personnel	7'500	7'500	
39	Supervis. et honor. spéc.	1'500	2'500	
44 300	Loyers structures	4'000	8'000	
44 302	Loyers appartements usagers	52'800	79'200	
44 302	Loyers studio usagers			
44 3,6,7	Loyers, intér., amort. imm.	56'800	87'200	
	Charges fixes/Total	123'918	191'007	
65 023	Particip. mobilier usagers	1'800	3'240	
65 024	Particip. électr., gaz usagers	3'000	5'400	
66 002	Loyers appts usagers	47'520	71'280	
68 900	Fonds privés pour caution et frais d'équip.	5'000	5'000	
69 900	Subvention SPAS	60'939	86'003	
69 903	Subvention Communale	37'792	55'784	
	Total recettes sur ch.fixes	156'051	226'707	
	Charges fixes nettes	-32'133	-35'700	
	Enveloppe de charges			
40 000	Produits pharmaceutiques			
41	Alimentation	2'000	2'000	
42	Lingerie, ménage	400	500	
43	Entretien imm./mob.	3'000	5'400	
44	Utilisation installations	17'900	14'700	
45	Eau & énergies	3'900	6'300	
46	Ecole & formation	500	800	
47	Frais de bureau & d'adm.	2'500	3'300	
490	Assurances	783	1'550	
	Autres charges d'expl.	1'150	1'150	
	Total enveloppe de charges	32'133	35'700	
	Total env. de charges nettes :	32'133	35'700	

Total charges fixes et variables	156'051	226'707
Total produits fixes et variables	156'051	226'707
Total net :	-0	-0

Récapitulatif

Projet logement Ville de Morges

	Budget 2011	Budget 2012
Charges		
Charges salariales et charges du personnel	67'118	103'807
Loyers + charges + achat mobilier	55'800	84'600
Investissement mobilier, amortissement sur ~10 ans	17'500	14'000
Charges d'exploitation	15'633	24'300
Total des charges	156'051	226'707
Produits		
Participation des usagers (loyers, charges)	50'520	76'680
Participation des usagers (mobilier)	1'800	3'240
Subvention cantonale	60'939	86'003
Subvention communale	37'792	55'784
Divers	5'000	5'000
Total des produits	156'051	226'707